



Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 13 Qui ont pris part à la délibération : 15	Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2023
---	--

Présents : BABOT Billy, CHILLET Marie-Hélène, DECHAUMET Elodie, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine, et VILLEMAGNE Laurent.

Absents :

Pouvoirs : PARAN DOUSSET Barbara à BABOT Billy, THIZY Huguette à GANDILHON Michel

Secrétaire : SICARD Nadine

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juin 2023 est validé.

Urbanisme :

- DP accordée pour M. BRUYAS Patrice pour la division d'une parcelle en vue de construire rue Fontanésium ;
- Dépôt d'un PC par M. GRAYEL Emmanuel pour la transformation d'une grange en habitation, 475 route de Chevrières, en cours d'instruction (délai à 4 mois) ;
- DP accordée pour M. GRAYEL Laurent représenté par ISOWATT pour l'installation de panneaux photovoltaïque 5 rue Chantemerle ;
- DP accordée pour la société Prestig'elec pour M. ABRIAL François pour l'installation de panneaux photovoltaïques 382 chemin de Prarond ;
- DP accordée pour la société RR énergy pour Mme NOTEL Virginie pour l'installation de panneaux photovoltaïques 11 impasse du Rio ;
- DP refusée pour M. TROUILLET Luc pour l'aménagement de la grange en habitation suite à division de la propriété en 2 lots, 9 chemin de la Verna ;

- Dépôt d'une DP par la société IGE SOLER pour M. GRAYEL Laurent pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 5 rue Chantemerle ;

Rencontres entre le 2 juin 2023 et le 7 juillet 2023

- Aménagement du centre bourg : réunions de chantier tous les mardis matins à 8h30. Avancement plutôt satisfaisant, les murs en pierre ont bien avancé et la maçonnerie est faite, la tuyauterie de la fontaine est posée. La semaine prochaine débute la pose des bordures et des emmarchements. Le suivi et les adaptations de chantier sont difficile, l'entreprise Laquet ne met pas les moyens nécessaires au bon déroulement. La démolition du bâtiment est réalisée, les aménagements (hors enrobés) en lieu et place du bâtiment démolit devraient être terminés vers le 15 juillet
- CME : ramassage des déchets dans le village
- Plusieurs commissions info pour la feuille info de juin
- SIEL et SERP pour les finitions des changements de LED et les dernières conventions avec les riverains
- M. Maurin architecte du bâtiment « école-voirie » : ont été organisés 3 rencontres avec le SIEL, les agents de la commune et les enseignantes pour une nouvelle consultation des utilisateurs
- SEM : commission déchets :
 - Début de l'installation de conteneurs à déchets fermentescibles dans les villes de Saint-Etienne, Roche-la-Molière. Fontanès n'est pas concerné.
 - Nouvelle réglementation du fonctionnement des déchetteries en début d'année 2024 : il faudra créer un compte via internet à la Métropole et inscrire la ou les plaques d'immatriculation des véhicules de son foyer ce qui donnera droit à 30 passages/an/foyer avec maximum 1m3 par passage.
- Rendez-vous avec 2 fournisseurs pour le projet de rénovation du matériel de la cantine (four et hotte), étude des devis reçus les travaux devraient se réaliser lors des vacances de la Toussaint
- Comité syndical d'entente rurale : La commune de Valfleury souhaite bénéficier de l'utilisation du matériel commun à l'entente rurale, négociation en cours
- SEM présentation de la stratégie biodiversité de la métropole
- La Poste pour le déplacement de la boîte aux lettres
- Entretien d'embauche pour les emplois d'été : ce sont Noah LAWRENCE ROUVREUR et Fanny GIRAUD qui ont été retenus.
- Oélie et l'ONF pour les bois de la zone de protection des captages
- Conseil municipal pour l'élection des grands électeurs pour les sénatoriales du 24 septembre 2023, sont élus comme titulaires : Michel Gandilhon, Laurent Villemagne et Nicolas Prouvost
- Géomètre pour les Imberts : délimitation de propriété et division parcellaire
- SEM : commission eau assainissement :
 - La ressource en eau est remontée même si elle n'a pas atteint son niveau maximum. La situation est rassurante mais il faut rester prudent.

- La qualité de l'eau dans la vallée de l'Ondaine est toujours très mauvaise, des discussions sont en cours pour investir et rétablir une eau de bonne qualité mais ceci aura des répercussions sur le prix de l'eau
- Réunion de chantier Oelie, SEM, Cholton pour le chantier de renouvellement des canalisations d'eau
- Inauguration de la maison de l'eau à Saint Etienne : c'est ici que les citoyens peuvent se rendre s'ils ont des questions ou des problèmes
- SEM : présentation à 3 élus de Fontanès d'un projet dans le domaine du tourisme pour le Château. Le projet sera présenté aux élus du conseil des vice-présidents de SEM le 12 juillet pour une validation.
- La MJC pour la gestion de la MDP pour les weekends associatifs
- 2 réunions du CME : préparation de la rencontre inter CME et préparation des élections Bureau de SEM
- Conseil d'école : effectif de 54 élèves pour la rentrée 2023
- SEM : commission voirie
- La MJC pour l'utilisation de la MDP pendant l'échange européen
- Comité d'organisation de la foire : retour du vide grenier. Le bal se fera sur un autre week-end le 30 septembre 2023
- SEM commission cohésion sociale
- Les bénévoles pour les décorations de Noël : des ateliers s'organiseront pour créer des décorations de Noël avec les jeunes de 18 à 25 ans
- Rencontre avec le porteur de projet du Château
- Inauguration du Rio : une très belle soirée suivie d'un concert organisé par les Matrus qui a rassemblé près de 600 personnes, le lieu se prête à merveille pour ce genre d'événement
- Inauguration d'un local communal à Grammond : changement d'une chaudière fioul par une chaudière à bois
- Comité syndical du SIEL
- Adjoint et CMD pour la préparation du CM
- Notaire : signature de l'achat de la maison 2 rue des Acacias
- Comité syndical de la piscine du val d'Onzon
- Réunion de la nouvelle piscine. Le projet avance, il reste des manques de financements à ce jour.
- AG de l'AFPC à Grammond marquée par le dynamisme des jeunes à prendre la relève
- Conseil métropolitain
- Commission technique
- L'acheteur d'un bien aux Imberts pour les limites de parcelle
- AG avec Loire Habitat « Le Belvédère »
- Temps de rassemblement devant la Mairie de La Ricamarie, suite aux dégradations par le feu lors des événements du weekend précédent
- Les agents périscolaires et de ménage pour les plannings de la rentrée 2023/2024
- M. Maurin architecte, le bureau « fluides » et Habitat et Métropole pour la poursuite du projet du bâtiment « école / voirie »

- Election du CME pour l'année scolaire 2023/2024
- Le préfet de la Loire avec les maires de SEM
- SEM : Le plan numérique à l'école, l'idée est de former les enseignants et d'inciter à utiliser le matériel déjà en place plutôt que d'investir de nouveau. Les enseignants devront remplir un dossier pour faire leur demande de formation ou de matériel

ORDRE DU JOUR :

1- Mise en place et indemnisation des astreintes

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du comité technique, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Il indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail

VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale

VU l'avis favorable du comité technique en date du 10 juin 2020.

Le Maire propose à l'assemblée à compter du 1^{er} août 2023 :

- 1- De mettre en place des périodes d'astreinte d'exploitation pour les motifs suivants :

MOTIF	SERVICE CONCERNÉ
Événement climatique sur le territoire communal (neige, verglas, inondation, etc.)	Service technique : adjoint technique, agent de maîtrise
Gestion de la location des salles communales et du château de Fontanès	Service technique : adjoint technique, agent de maîtrise Service administratif : adjoint administratif

- 2- D'opter pour le versement d'indemnités d'astreinte et en règle générale de ne pas recourir au repos compensateur.

Rémunération de l'astreinte :

Pour les agents de la filière technique :

Durée de l'astreinte	Astreinte d'exploitation
Semaine complète	159.20 €
Nuit entre le lundi et le samedi	10.75 € (8.60 € en cas d'astreinte fractionnée < 10h)
Samedi	37.40 €
Dimanche ou jour férié	46.55 €
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	116.20 €

Pour les agents relevant des autres filières :

Durée de l'astreinte	Indemnités d'astreinte
Semaine complète	149.48 €
Du lundi matin au vendredi soir	45.00 €
Une nuit de semaine	10.05 €
Samedi soir	34.85 €
Dimanche ou jour férié	43.38 €
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	109.28 €

Rémunération de l'intervention :

Pour les agents de la filière technique :

Période d'intervention	Montant de l'indemnité
Jour de semaine	16 € brut par heure
Nuit, samedi, dimanche ou jour férié	22 € brut par heure

Pour les agents relevant des autres filières :

Période d'intervention	Montant de l'indemnité
Jour de semaine	16 € brut par heure
Samedi	20 € brut par heure
Nuit	24 € brut par heure
Dimanche ou jour férié	32 € brut par heure

Monsieur le Maire précise que la commune de Fontanès, en application du texte de Service-Public, suivra les éventuelles évolutions.

3- De définir le travail de nuit comme le définit la loi ; le travail de nuit est compris entre 22 heures et 5 heures.

Sur proposition du Maire, la période de nuit est prolongée jusqu'à 6 heures.

4- De fixer la période d'astreinte pour évènement climatique comme suit :
- du 1er novembre au 31 mars.

Les agents devront principalement se tenir prêts à intervenir pour déneiger et saler les voies communales.

- 5- De fixer la période d'astreinte pour la gestion des salles communales et du château de Fontanès comme suit :
- du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les agents devront remettre et récupérer les clés auprès du locataire, établir un état des lieux à l'entrée et à la sortie des locaux. Ils devront également intervenir en cas de problèmes techniques liés à l'utilisation des salles durant la location.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

Délibération n° 2023-026 : pas d'opposition ni abstention.

La séance est levée à 22h45.

Compte rendu de délégations de pouvoirs

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 5 juin 2020, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budget.

Ainsi il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

15 juin 2023 - achats des fournitures administratives mairie pour un montant de 930,20 € HT

29 juin 2023 - travaux supplémentaires concernant la démolition du bâtiment « la bascule » pour un montant de 2 135,00 € HT

30 juin 2023 - transport des élèves de l'école à la piscine du Val d'Onzon pour le 1^{er} trimestre pour un montant de 138,00 € HT par aller/retour